



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 septembre 2011, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme LOCQUEVILLE, M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG.

Etaient excusés : M. BLAIS (pouvoir à M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS), Mme ROUGER (pouvoir à Mme ROSSIGNOL), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), M. SERFATI (pouvoir à Mme TOP), Melle COMBE (pouvoir à Mme DANRÉ) ; M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. CARDONI (pouvoir à M. MESLÉ).

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale et des relations avec les collectivités territoriales, répond à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe "Vivons Vincennes" relative à la participation de Vincennes à une structure intercommunale.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de Mme FLIECX du groupe "Vivons Vincennes" relative à la fermeture de l'agence Pôle Emploi de Vincennes.

Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe "Verts Vincennes 2008", relative à une aide exceptionnelle aux associations d'aides aux précaires distribuant des denrées alimentaires.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à la question de M. BEUZELIN, Conseiller municipal du groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" relative au bilan de la rentrée scolaire 2011.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 29 juin 2011.**

- FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (5 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI - 3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **la décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 67 095 €.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - M. MATHIEU ne prend pas part au vote), **l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de l'année 2012, pour une entreprise de Vincennes.**
- ▷ **ADOPTE**, à l'unanimité, **un coefficient multiplicateur de 1,05 point au montant de la taxe sur les surfaces commerciales pour 2012 (TASCOM).**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de porter à 5 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de Vincennes ;**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'exonérer totalement, en application de l'article L331-9 du Code de l'urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L331-7.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **l'avenant à la convention du 31 juillet 2002 établissant les modalités pour la transmission du plan et des données cadastrales directement au Conseil général du Val-de-Marne et sa diffusion par la suite à la commune de Vincennes et autorise le Maire à le signer.**

- ADMINISTRATION MUNICIPALE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal au sein de la Commission d'appel d'offres présentés sur une liste unique :

Titulaires :

**Mme BOZON
M. HUET
Mme MONIN
M. MALÉ
Mme HAUCHEMAILLE**

Suppléants :

**Mme ROSSIGNOL
M. PANNETIER
Mme LE BIDEAU
M. WALCH
Mme MAFFRE-SABATIER**

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

- PRÉVENTION, SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI - 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la convention proposée par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) attribuant à la ville de Vincennes une subvention d'un montant de 49 944 € TH, dans le cadre des travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection et autorise le Maire à la signer.

- DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (5 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI - 3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la cession au profit de la VINCEM, des lots volumétriques n° 2 et 19 dépendant d'un ensemble immobilier sis 3 rue Lejemptel au prix de 2 776 000 € ainsi que le paiement échelonné par l'acquéreur en quatre versements annuels.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la modification du règlement de la copropriété de l'ensemble immobilier sis 18 rue de la Liberté en ce qu'il prévoit notamment l'acquisition par la commune du lot n° 136 consistant au droit d'édifier et de surélever le n° 135, propriété de la commune au prix d'un euro ;**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la renonciation définitive de la commune à l'exercice de la servitude de passage constituée à son profit sur l'assiette foncière dépendant de la copropriété sise 18 rue de la Liberté.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession des lots n° 105, 108, 111, 112, 113, 115, 118 et 119 dépendant du parking souterrain sis 59 rue de la Jarry.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU ; M. SERNE), la division du lot n° 1, propriété de la commune, dépendant de l'immeuble sis 143 rue de Fontenay et 47 avenue de la République en neuf lots numérotés de 20 à 28 ; la cession des lots n° 21 et 26 à la VINCEM au prix de 806 000 € ; la cession des lots n° 22 à 25 à l'OPH de Vincennes au prix de 190 000 € ; la cession des lots n° 20, 27 et 28 au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble au prix de 26 000 €.**

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer au Département du Val-de-Marne, une subvention abondant le Fonds de solidarité pour l'habitat (FSH) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit 7 288,80 € pour l'année 2011.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le projet de construction de 28 logements sociaux sis 9 rue des Laitières et 18 rue Massue par la Sté Immobilière 3F et sollicite une subvention de 350 000 € auprès du Fonds d'aménagement urbain (FAU) d'Ile-de-France pour cette opération.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU ; M. SERNE), l'avenant à la convention passée avec l'OPH de Vincennes relatif à l'attribution d'une subvention de 80 000 € à l'Office et autorise le Maire à le signer.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à VALOPHIS HABITAT la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 806 376 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser 12 logements sociaux sur le terrain situé 32 rue Victor Basch.**

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 383 396 € au bénéfice de VALOPHIS HABITAT pour la construction de 12 logements sociaux sis 32 rue Victor Basch qui s'engage à réserver à la Ville un droit d'attribution sur 5 logements en contrepartie de la subvention versée.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), d'accorder à VALOPHIS HABITAT la garantie de la Ville pour un emprunt de 4 935 342 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration des 23 logements situés 33 boulevard de la Libération et 10 rue de Fontenay.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), d'attribuer une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 460 000 € au bénéfice de VALOPHIS HABITAT pour l'opération d'acquisition-amélioration des 23 logements situés 33 boulevard de la Libération et 10 rue de Fontenay.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour des emprunts d'un montant total de 1 546 684 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser des logements sociaux au 118/120 rue DeFrance.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), d'attribuer une subvention complémentaire pour surcharge foncière d'un montant de 50 000 € au bénéfice de la VINCEM pour 2 logements supplémentaires au 118/120 rue DeFrance.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la convention fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie de la subvention accordée par la Ville pour la réalisation de logements sociaux sis 118/120 rue DeFrance.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour un prêt de 1 487 906 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser des logements étudiants sociaux sur le terrain situé 1 rue Renon.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Sté SA SNL-PROLOGUES la garantie de la Ville pour un prêt de 7 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'assurer le financement d'un logement PLAI situé 40 rue des Trois-Territoires.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Sté PHILANTHROPIQUE la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 000 000 € contracté auprès de la BNP afin de réaliser des travaux sur l'immeuble de logements sociaux sis 18 rue Joseph Gaillard.

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Contrat régional 2011-2016 de Vincennes dont le programme de travaux concerne l'aménagement de la place Diderot, de la place Renon et de la rue Renon section nord ainsi que l'aménagement de la place de l'Église et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention relative à l'aménagement de la place Diderot dans le cadre des travaux du Contrat régional 2011-2016 et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, la constitution d'une instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;
- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal au sein de l'instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine :
 - Mme LIBERT-ALBANEL
 - M. LEBEAU
 - M. VINDÉOU
 - Mme BOZON
 - M. MESLÉ

- DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE** à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation du service public de gestion et d'exploitation du stationnement payant de surface et souterrain attribuée à la Sté EFFIPARC Ile-de-France relatif à la rémunération du délégataire et à l'indexation des tarifs.
- ▷ **AUTORISE** à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation du service public pour la construction et la gestion du parc public Cœur-de-Ville attribuée à la Sté EFFIPARC Ile-de-France relatif au mode d'indexation des tarifs et par suite de la subvention forfaitaire.

- ACTION CULTURELLE, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la convention avec la ville de Gondar (Éthiopie) relative à l'opération de réhabilitation du site du Ras Ghimb prévue dans l'Action 1 du programme général de coopération décentralisée et autorise le Maire à la signer ;
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), d'attribuer une subvention d'équipement de 140 000 € à la ville de Gondar (Éthiopie) pour la réalisation des travaux.

- AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association VILCENA relatif au versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € afin de soutenir l'action de l'association et autorise le Maire à le signer

- VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (5 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI - 3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le Maire à signer les conventions relatives à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association Notre-Dame de la Providence et Saint-Joseph.

- JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE** à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec le Club Olympique Vincennois relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs pour la saison 2011/2012.

- ▷ **AUTORISE** à *l'unanimité*, le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec le Rugby Club de Vincennes relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs pour la saison 2011/2012.
- ▷ **AUTORISE** à *l'unanimité*, le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec le Vincennes Volley Club relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs pour la saison 2011/2012.

- RAPPORTS ANNUELS 2010 DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à *l'unanimité*, de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).
- ▷ **PREND ACTE**, à *l'unanimité*, de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).
- ▷ **PREND ACTE**, à *l'unanimité*, de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).
- ▷ **PREND ACTE**, à *l'unanimité*, de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

- VŒU

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe "Verts Vincennes 2008" relatif à la fermeture annoncée de l'agence du Pôle emploi de Vincennes, confirmée à *l'unanimité*.
- ▷ **ADOPTE**, à *l'unanimité*, le vœu proposé par le groupe des Élus Verts de Vincennes.

✍

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 14 décembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

**Le Président,
Laurent LAFON.**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ.**



Réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2011

Question orale sur la participation de Vincennes à une structure intercommunale posée par M François Stein au nom du Groupe socialiste

Monsieur le Maire, Chers Collègues

La loi de "réforme des collectivités territoriales" du 16 décembre 2010 prévoit que toutes les communes de France seront intégrées à une intercommunalité d'ici à 2013 et donne le pouvoir aux Préfets de préparer un "schéma départemental de coopération intercommunale".

La loi fait cependant une exception pour les départements de la petite couronne sur le caractère obligatoire de cette intégration.

Mais, comme dans les autres départements, le Préfet du Val-de-Marne prépare actuellement un schéma qui sera rendu public avant la fin de cette année et sera soumis ensuite au vote de notre Conseil au premier trimestre 2012.

Ce processus doit être vu comme une opportunité pour notre ville de participer à un ensemble plus vaste permettant de mener à bien des projets en commun, de mettre en place la mutualisation des moyens dans des domaines tels que le transport, le logement, les outils culturels et sportifs et de faire ainsi bénéficier les Vincennois d'infrastructures et de services publics supplémentaires, plus efficaces et moins coûteux.

De plus, les structures intercommunales bénéficient d'une fiscalité propre et de dotations spécifiques dont il est nécessaire de tenir compte en cette période de désengagement de l'Etat.

La participation de notre Ville à une intercommunalité est donc un sujet important qui engage l'avenir de nos concitoyens.

D'ailleurs dans d'autres villes, des commissions spécifiques ont été mises en place et le débat a été engagé publiquement avec les habitants.

Jusqu'à présent, il nous a semblé, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas exprimé un véritable intérêt sur le sujet, et nous souhaitons donc vous posez les questions suivantes :

Quel est votre position et celle de votre majorité municipale sur la participation de Vincennes à une structure intercommunale ?

Comment avez-vous engagé la discussion avec Monsieur le Préfet sur le "schéma départemental de coopération intercommunale" ?

Comptez-vous ouvrir un débat sur la participation de Vincennes à une communauté de communes ou d'agglomération avec l'opposition, les associations et plus généralement l'ensemble des Vincennois ?

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée des relations avec les collectivités territoriales à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous attirez l'attention du Conseil municipal sur la question de l'intercommunalité, question qui, comme vous le savez, nous tient à cœur.

Aujourd'hui, à l'heure où le Grand Paris rentre dans une phase opérationnelle, l'intercommunalité et la dimension métropolitaine sont plus que jamais au cœur des débats. C'est également l'enjeu de Paris métropole, dont Vincennes est l'un des membres fondateurs, qui regroupe aujourd'hui près de 200 collectivités désireuses de trouver ensemble des réponses aux défis sociaux, économiques, environnementaux de leur territoire partagé.

A une échelle plus circonscrite, je rappelle que Vincennes est un membre fondateur de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien. C'est à nos yeux une structure indispensable à la revitalisation de l'Est parisien et qui participe concrètement au renouveau de l'Ile-de-France, en favorisant la valorisation d'un territoire commun sous-valorisé autour de projets stratégiques partagés.

En nous regroupant au sein de l'ACTEP, nous pesons davantage dans les débats et nous sommes plus aisément en mesure d'infléchir les réflexions élaborées sur l'aménagement du territoire francilien pour que notre territoire ne soit pas oublié. C'est ainsi que l'ACTEP a pu faire entendre sa voix dans les débats publics relatifs au Grand Paris et au projet Arc express en mettant en avant les besoins de son territoire, notamment en matière de transport : une double boucle à l'est, création de 3 nouvelles gares – Champigny centre, Champigny-Bry Villiers, Neuilly sur Marne), priorité donnée à la réalisation du tracé Orbival, etc.

De façon plus globale, nous désirons que l'ACTEP évolue vers une structure renforcée ; c'est l'objet de la proposition de création de syndicat mixte que le Conseil municipal a voté en juin dernier, qui constitue pour nous une première étape. Cet outil de coopération intercommunale nous permettra de porter des actions innovantes en obtenant de nos partenaires les concours financiers nécessaires et d'asseoir des projets d'envergure métropolitaine tels que la requalification de l'ex RN 34, la reconquête de l'A4 ou encore le développement territorial du cluster de la ville durable.

C'est la proposition que nous avons faite à Monsieur le Préfet dans le cadre de la réflexion sur le schéma départemental de coopération intercommunal.

Enfin, comme vous le savez, nous poursuivons nos intercommunalités de proximité avec les villes voisines de Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois, sur des projets tels que le futur lycée.



Réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2011

Question orale sur la fermeture de l'agence Pôle Emploi de Vincennes posée par Mme Brigitte Flicx au nom du Groupe socialiste

Monsieur le Maire, chers collègues,

Après la fermeture de l'antenne de la Caisse primaire d'assurance maladie et du Tribunal d'instance, après la suppression de postes d'infirmières au centre municipal de santé, c'est au tour de l'agence Pôle emploi de se voir menacée de fermeture.

Cette menace de fermeture s'inscrit dans la continuité de la disparition programmée d'une grande partie des services publics de proximité de notre ville. Elle suscite notre vive inquiétude dans cette période de crise où tous les indicateurs sont au rouge en matière d'emploi, avec plus de 2 700 000 chômeurs inscrits à Pôle emploi.

Les agents de Pôle emploi Vincennes se sont mobilisés lors d'une grève au début de l'été afin d'attirer l'attention tant sur la menace de fermeture que sur leurs conditions de travail.

La situation est tout aussi préoccupante dans le reste de l'Ile de France. Au total, ce sont 5 agences sur 17 qui devraient fermer dans le Val de Marne. Les demandeurs d'emploi de Vincennes et de Saint-Mandé devront s'adresser à l'agence de Fontenay-sous-Bois actuellement en sous effectifs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes lorsque l'on sait que chaque agent suit en moyenne, sur le territoire national, 105 demandeurs et que ce chiffre déjà impressionnant a atteint 180 demandeurs à Vincennes, alors que la norme devrait être de 60. Les entretiens physiques sont remplacés par des plateformes web et téléphoniques, les rencontres avec les employeurs locaux rares faute de temps. Pour les agents, on constate une souffrance au travail croissante due au manque de personnel et à la pression de la direction.

La fusion à marche forcée de l'ANPE et de l'ASSEDIC avait entraîné une dégradation du service comme l'ont souligné des experts du Conseil économique, social et environnemental et du Sénat. Ces experts insistent eux aussi sur le manque de moyens humains et financiers de Pôle emploi, sur le manque d'efficacité dans le suivi des demandeurs et sur la faiblesse des services aux entreprises, et ce malgré le professionnalisme et la motivation du personnel de Pôle emploi.

Nous dénonçons, au Parti socialiste, la politique de l'Etat qui détruit en toute conscience le service public de l'Emploi alors même que l'emploi est une priorité nationale.

Nous sommes consternés, Monsieur le Maire, devant votre passivité constatée par les salariés de l'Agence pôle emploi qui avaient souhaité vous rencontrer en personne et qui ont été reçus par votre directeur de Cabinet.

Pourriez-vous clarifier ce qui est de votre compétence et de vos intentions dans ce dossier et nous faire part de votre position et de celle de la majorité municipale ?

Réponse de Mme SEGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Vous m'interrogez sur les compétences et intentions, ainsi que sur la position de la majorité municipale au sujet de la fermeture qui menace l'agence du Pôle Emploi de Vincennes. Tout d'abord je tiens à vous faire part de mon étonnement sur le message erroné que vous, Conseillère municipale, colportez volontiers sans n'avoir aucune information. Permettez-moi donc de vous apporter quelques éléments :

Le 22 juin dernier, les membres du cabinet de Monsieur le Maire ont été contactés par les représentants syndicaux du Pôle Emploi afin de les informer du mouvement de grève qui s'organisait le 30 juin suite à la possible fermeture de l'agence Pôle Emploi de Vincennes. Ces membres du personnel ont été, à la demande de Monsieur le Maire, rappelés et reçus par le Directeur de cabinet le 5 juillet dernier afin de faire la lumière sur cette situation et entendre leurs craintes. Ce même jour, pour votre parfaite information, se tenait à la Préfecture du Val-de-Marne, une réunion du Service Public de l'Emploi Départemental présidé par le Secrétaire général de la Préfecture au cours de laquelle Madame LABBÉ, directrice territoriale Pôle-Emploi du Val-de-Marne déclarait que la fermeture du site de Vincennes était, je cite « un fantasme ». Malgré cela, et depuis cette date, la Municipalité, au titre des services de proximité auxquels elle est très attachée, n'a pas cessé de se mobiliser. J'en veux pour preuve les deux courriers signés immédiatement par Monsieur le Maire ce 5 juillet et adressés à la directrice du Pôle Emploi de Vincennes ainsi qu'au directeur régional du Pôle Emploi Ile-de-France demandant la confirmation d'une éventuelle fermeture de l'agence. A ce jour, aucune annonce en ce sens ne nous a été faite.

Toutefois, je tiens à vous assurer de toute notre vigilance sur ce dossier. Nous ne manquerons pas de suivre de très près les démarches du Pôle Emploi dont Monsieur le Maire devrait rencontrer les représentants dans les prochains jours.



Question sur une aide exceptionnelle aux associations d'aides aux précaires distribuant des denrées alimentaires.

Monsieur le Maire,

Suite aux décisions européennes réduisant de près de 80% les aides aux associations qui fournissent une aide alimentaire aux plus démunis notamment pendant la période hivernale, ces associations prévoient une période extrêmement difficile en cette fin d'année où elles ne pourront pas fournir autant d'aide que d'habitude alors même que la crise ne faiblit pas.

Ne pensez-vous pas qu'il serait du devoir de notre collectivité de venir en aide à ces associations de façon renforcée et exceptionnelle afin de pallier cette défaillance que nous espérons tous temporaire ?

Plusieurs associations interviennent sur Vincennes notamment les Restos du Cœur ou encore Emmaüs. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait leur donner cette année une subvention largement augmentée pour éviter l'interruption prématurée de leurs activités ?

Réponse de Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités à la question orale du groupe "Verts Vincennes 2008"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'interrogez sur la nécessité d'augmenter les subventions des associations « Restos du Cœur » ou encore « Emmaüs » afin d'éviter l'interruption prématurée de leurs activités suite aux directives européennes qui réduiraient de près de 80 % les aides aux associations qui fournissent une aide alimentaire aux plus démunis pendant la période hivernale.

Sachez que la préoccupation que vous exprimez est aussi la nôtre. En effet, la Municipalité a d'ores et déjà largement soutenu l'association « Emmaüs », qui je le précise ne distribue pas de repas sur Vincennes et intervient sur le territoire parisien, mais bénéficie tout de même depuis 2008, dans le cadre de la mission « Maraude Bois de Vincennes » d'une subvention annuelle de 15 000 €. De plus, la Ville met également à la disposition de l'association un local sur le stade Léo-Lagrange permettant un lieu de rencontres entre les bénévoles de l'association et les sans-abris du bois.

L'association « Les Restos du cœur » installée à Fontenay-sous-Bois, quant à elle, est également subventionnée par la Ville et je tiens à souligner que, la Municipalité, bien consciente de l'augmentation constante du nombre de plus démunis, a versé à cette association une subvention croissante depuis ces trois dernières années. Cette aide a, entre autres, contribué à soutenir les 225 bénéficiaires recensés à Vincennes.

Toutefois, si les décisions européennes concernant le programme d'aide alimentaire, qui sont pour le moment reportées, devaient être finalement appliquées, la Ville en lien très étroit avec les représentants des « Restos du cœur » réétudierait alors l'opportunité d'une subvention plus importante afin de minimiser l'impact de ces restrictions budgétaires sur leurs activités et au final sur ceux qui en ont le plus besoin.

Conseil municipal du 28 septembre 2011

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ
MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Alors que le mois de septembre s'achève, pourriez-vous nous dresser un état des lieux de la rentrée des classes dans notre commune ? Je vous en remercie.

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de M. BEUZELIN, Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'interrogez sur les conditions dans lesquelles la rentrée scolaire 2011 s'est déroulée.

La rentrée des 3900 élèves vincennois s'est déroulée dans les meilleures conditions. La visite de l'ensemble des écoles communales effectuée les 6 et 8 septembre derniers aux côtés de Monsieur le Maire et avec Céline MARTIN n'a pu que nous le confirmer.

Dans un premier temps, je souhaite vous rassurer sur la question des effectifs. En effet, grâce à l'important travail de prévisions réalisé par le service Enfance – Jeunesse, nous avons pu solliciter auprès de l'Inspection Académique une ouverture de classe là où elle était nécessaire (école élémentaire de l'Ouest) mais également éviter les possibles fermetures envisagées par l'Education nationale.

Notre action, menée bien en amont, nous a également permis de répartir équitablement les enfants sur l'ensemble du territoire vincennois.

Les travaux courants d'entretien dans les écoles, ont été réalisés conformément au calendrier envisagé à la grande satisfaction des directeurs, des directrices et de leurs équipes éducatives. La maternelle de l'Ouest bénéficie désormais d'un tout nouveau centre de loisirs, la cour de récréation de la maternelle Vernaudon a profité d'une réfection complète. 7 classes de l'école élémentaire Est-Passeleu ont été totalement remises en peinture. Seule l'école Clément-Viénot n'a pas encore fini sa transformation qui devrait être terminée comme prévu, mi-octobre, permettant aux enfants et aux enseignants une rentrée dans un établissement entièrement repensé au retour des vacances de la Toussaint. Je tiens à préciser qu'une communication régulière a été instaurée avec les parents d'élèves de cette école afin de les informer de l'avancée des travaux mais aussi pour les remercier de la compréhension dont ils ont fait preuve face à la gêne occasionnée mais pour le bien-être de leurs enfants.

Enfin, comme les travaux de rénovation engagés dans le centre sportif Hector-Berlioz auraient pu impacter le fonctionnement du lycée Hector-Berlioz, de nombreuses réunions ont été organisées bien avant l'été avec les dirigeants de l'établissement afin de nous assurer que la cohabitation avec le chantier en cours se passerait, autant que possible, dans les meilleures conditions. Ce qui nous a également été confirmé par le nouveau proviseur que Monsieur le Maire et moi-même avons rencontré au début du mois de septembre dernier.

L'état des lieux de la rentrée scolaire 2011 est donc dans l'ensemble satisfaisant. Les échos qui me viennent des associations de parents d'élèves vont d'ailleurs dans ce sens ; c'est la preuve que la majorité poursuit bien la mise en œuvre des prestations de qualité qu'elle entend proposer aux familles vincennes.



Vœu sur le maintien à Vincennes de l'agence locale du Pôle Emploi

L'agence du Pôle emploi de Vincennes semble être menacée de fermeture. Après le tribunal, la sécurité sociale, encore un service public local menacé. Vincennes et ses habitants semblent condamner à perdre année après année chacun de ces services aux usagers qui font non seulement la facilité de la vie quotidienne mais aussi le lien entre les institutions et les citoyens.

C'est pourquoi il paraît important de réagir fortement et de façon collective, afin de préserver un service de proximité indispensable pour les demandeurs d'emploi et de sauvegarder les conditions de travail des salariés de l'agence.

C'est donc pourquoi, réuni le 28 septembre 2011, le conseil municipal de Vincennes demande aux responsables du Pôle emploi et à leurs ministres de rattachement de maintenir ouverte l'antenne de Vincennes en démentant toute décision de fermeture.